

CONTAMINATION

Eau potable polluée à Carouge

Par Sarah Zeines, journal GHI du 15 avril 2010



La société Similor Kugler, propriétaire du site contaminé de la rue du Tunnel depuis 2007, a récemment pris des mesures d'assainissement. DR

Un terrain carougeois fait partie de la petite dizaine de sites contaminés genevois depuis le mois de janvier.

La pollution du site a atteint la nappe phréatique de l'Arve, une source d'eau potable.

Artamis, un autre emplacement contaminé du Canton, est en plein assainissement.

A Carouge, un grand terrain niché entre la rue du Tunnel et la rue Ancienne a connu une issue inquiétante. Situé juste au-dessus de la nappe phréatique de l'Arve, qui approvisionne de nombreux foyers en eau potable, l'emplacement a été déclaré contaminé il y a peu. «La nappe phréatique est touchée dans environ 80% des sites

contaminés», informe Bernhard Hammer, spécialiste en assainissement à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Contrôlé à temps?

La contamination des eaux souterraines du site a été maîtrisée avant d'avoir des conséquences sur la santé humaine. «Le site est sous surveillance depuis plusieurs années. Au mois de janvier, des taux élevés de chrome et de solvants chlorés ont été détectés dans une partie de la nappe», raconte Michel Meyer du Service de géologie, sols et déchets. «Heureusement, cette pollution a été confinée et ne représente plus un danger pour la population.»

Principe du pollueur payeur

«Il faut mener une investigation détaillée avant de déterminer qui est responsable des frais d'assainissement», rapporte Michel Meyer. «L'enquête sur le terrain de Carouge ne sera pas terminée avant fin 2011. Chacun paiera une somme proportionnelle à sa contamination.» Ironie du sort, le terrain concerné appartient à *Similor*, une entreprise de robinetterie. Klaus Schneider, directeur de la société, insiste sur la multiplicité des pollueurs: «*Similor* a passé seulement deux ans sur le site en question. Les propriétaires précédents ont également contribué à contaminer l'endroit.» Dans tous les cas, Grégoire Joannou, chef du Service constructions et urbanisme à Carouge, est catégorique: «L'Etat n'a aucune responsabilité dans cette affaire! C'est au propriétaire de dépolluer son site.»

Commune contaminée

La pollution excessive semble courante à Carouge. Au début du mois, on apprenait l'évacuation du squat de la rue de la Tannerie, un emplacement voisin du site de *Similor*. Contaminé au chrome, le lieu a été pris en charge à la dernière minute par son propriétaire, l'Etat de Genève. «Carouge est une zone très industrialisée. Il y a donc un grand nombre de sites pollués sur l'ensemble de la commune», assure M. Meyer.

Hypocrisie

A l'heure où les Services industriels genevois promeuvent l'eau du robinet à travers leur campagne *Eau de Genève*, le problème des sites contaminés introduit un paradoxe. Compte tenu des risques encourus par les sources d'eau potable, est-il irraisonnable de s'inquiéter de sa consommation? Bernhard Hammer de l'OFEV ne dément pas: «L'analyse des sites pollués est une tâche délicate. Bien que les contaminations non avérées soient rares, elles ne sont pas à exclure.» Avec une industrialisation toujours plus effrénée, comment faire confiance à l'environnement?